

---

PIERRE ASTIÉ  
DOMINIQUE BREILLAT  
CÉLINE LAGEOT \*

## REPÈRES ÉTRANGERS

(1<sup>er</sup> JANVIER-31 MARS 2015)

163

### AFGHANISTAN

12 janvier 2015. **Gouvernement.** La formation du gouvernement commun prévu par l'accord politique entre le président Ashraf Ghani et Abdullah Abdullah, chef de l'exécutif, a finalement lieu le 12 janvier. On compte trois femmes dans ce gouvernement de vingt-cinq ministres, dont, à la condition féminine, Najiba Ayubi, journaliste, militante des droits des femmes et de la liberté d'opinion, régulièrement menacée.

### ALLEMAGNE

Janvier-mars 2015. **Musulmans et Pegida.** Le 5 janvier, la manifestation Pegida (Patriotes européens contre l'islamisation de l'Occident) réunit dix-huit mille manifestants à Dresde, un record. Il y a une contre-manifestation de trois mille personnes seulement, mais

à Rostock, Berlin ou Cologne les contre-manifestants sont plus nombreux que les Pegida. Saine réaction à Dresde, le 10 janvier, où trente-cinq mille personnes anti-Pegida se rassemblent.

Les politiques et les citoyens participent les 12 et 13 janvier à des manifestations contre Pegida. Angela Merkel est présente le 13 avec la quasi-totalité des membres du gouvernement, des représentants des syndicats et des communautés religieuses.

Le mouvement Pegida annule sa manifestation prévue le 19 janvier à Dresde pour « des raisons de sécurité » après une menace de mort du groupe État islamique contre un des organisateurs.

Pegida est atteint par un scandale. Son leader, Lutz Bachmann, 41 ans, actuellement en liberté conditionnelle après deux ans de prison pour détention de cocaïne, doit démissionner après la publication d'une photo le montrant avec une petite moustache et une mèche

\* Université de Poitiers et CNRS – FRE 3500 CECOJI.

à la Hitler. Cela intervient après des déclarations dans lesquelles il traite les étrangers de « salauds » et de « bêtes ». Le mouvement connaît de ce fait de fortes divisions internes. Cinq responsables démissionnent, dont la porte-parole, Kathrin Oertel, qui était devenue la personnalité principale.

27 janvier 2015. **Liberté religieuse. Cour constitutionnelle.** Le 27 janvier, la Cour de Karlsruhe juge qu'il n'y a pas de raisons d'interdire aux enseignantes musulmanes de porter un voile à l'école, sauf s'il constitue « un danger suffisamment concret » pour la neutralité de l'État ou pour la « paix scolaire ». C'est semble-t-il un revirement, car en 2003 la Cour avait jugé que le voile pouvait être interdit... si la loi le prévoyait. En conséquence, la plupart des Länder avaient adopté des lois à cet effet. Certains avaient même discriminé (Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Bade-Wurtemberg et Sarre) en refusant le voile mais en acceptant la croix et la kippa, la Cour jugeant le 13 mars ces dispositions non conformes à la Loi fondamentale.

31 janvier 2015. **Ancien président.** Maire-gouverneur de Berlin du 11 juin 1981 au 9 février 1984, à la tête d'une coalition CDU-FDP, puis président de la République fédérale du 1<sup>er</sup> juillet 1984 au 30 juin 1994, Richard von Weizsäcker décède le 31 janvier à Berlin, à 94 ans. Il avait été une conscience morale de l'Allemagne. Descendant d'une famille noble protestante, son père avait été directeur du cabinet de Joachim von Ribbentrop de 1938 à 1943 et condamné à sept ans de prison, Richard von Weizsäcker ayant participé à sa défense. Officier pendant la guerre, il avait été proche des conjurés du 20 juillet 1944.

Président du Conseil des Églises protestantes, membre de la CDU, député au Bundestag en 1969, il avait été maire de Berlin-Ouest en 1981 avant d'être élu le 23 mai 1984 président fédéral. Il avait frappé les esprits lorsqu'en 1985 il avait affirmé que le 8 mai 1945 avait marqué « la libération du système qui méprise la dignité humaine érigé par la tyrannie national-socialiste », alors que la droite considérait que ce jour marquait la défaite de l'Allemagne. Il avait aussi été le premier président fédéral à visiter Israël.

#### ARABIE SAOUDITE

23 janvier 2015. **Roi.** Le roi Abdallah ben Abdelaziz al-Saoud, qui aurait 90 ans, est hospitalisé le 31 décembre 2014 pour une pneumonie. Il décède le 23 janvier. Son frère, le prince héritier Salmane ben Abdelaziz al-Saoud, 79 ans, malade, vingt-sixième fils d'Abdelaziz al-Saoud, issu du clan des Soudaïri – fils de Hassa bint Ahmad al-Soudaïri, sixième épouse et épouse favorite, mère de sept des enfants du Roi –, lui succède. Celui-ci nomme son fils Mohammed ben Salmane, 35 ans, pour lui succéder comme ministre de la Défense. Moqren ben Abdelaziz, 69 ans, son demi-frère – fils de la dix-huitième épouse, yéménite, seul survivant aujourd'hui des trente-cinq fils d'Ibn Saoud –, devient futur prince héritier. Le roi Salmane désigne comme prince héritier en second le prince Mohammed ben Nayef, 55 ans, très hostile à Al-Qaïda. Le roi Abdallah est inhumé le 23 janvier dans une tombe anonyme, les obsèques ayant lieu en présence de plusieurs dirigeants du monde musulman dont le président turc Erdoğan et l'Émir du Qatar. À partir du 24 janvier, d'autres dirigeants étrangers

viennent présenter leurs condoléances, dont le président Hollande, David Cameron, le prince Charles et le ministre iranien des Affaires étrangères. Le président Obama écourte son voyage en Inde pour venir rendre hommage au souverain disparu.

Le nouveau roi affermit très rapidement son pouvoir en éliminant les proches du roi Abdallah, notamment ses deux fils, le prince Mechaal, gouverneur de la province de La Mecque, et le prince Turki, gouverneur de Riyad. Également proches d'Abdallah, le prince Khaled ben Bandar ben Abdelaziz, chef du renseignement, et le prince Bandar ben Sultan ben Abdelaziz, secrétaire général du Conseil de sécurité nationale, ambassadeur à Washington pendant vingt-deux ans jusqu'en 2005, sont également écartés. C'est le retour en force du clan des Soudaïri. Deux des fils du roi Abdallah conservent des fonctions : Abdelaziz, vice-ministre des Affaires étrangères, et Mutaib, à la tête de la garde nationale.

On s'interroge sur le règne d'un roi qui souffre de la maladie d'Alzheimer.

#### ARGENTINE

14, 19 janvier, 13, 18, 26 février, 1<sup>er</sup> et 26 mars 2015. **Présidente. Terrorisme.** Alberto Nisman, procureur en charge de l'enquête sur l'attentat contre l'Association mutuelle israélite argentine (AMIA) le 18 juillet 1994 qui avait fait quatre-vingt-cinq morts et trois cents blessés, et dont l'Iran aurait été l'instigateur, accuse le 14 janvier la présidente Cristina Kirchner et d'autres membres du gouvernement péroniste d'avoir cherché à faire obstruction à la justice. Il leur reproche d'avoir « décidé, négocié et organisé l'impunité des terroristes iraniens en fuite » pour « fabriquer l'innocence de l'Iran ». Dans cette affaire,

l'ancien président péroniste Carlos Menem avait été aussi accusé de faire obstruction à l'enquête judiciaire en cherchant à impliquer l'Iran...

Le 19 janvier, le procureur est retrouvé mort dans son appartement de Buenos Aires, avec une arme de calibre 22 à ses côtés. Il devait être entendu dans la journée par le Congrès. La présidente Kirchner dit elle-même ne pas croire au suicide. Après avoir mis en cause certains de ses membres dans la mort du procureur, la Présidente décide le 26 janvier la dissolution du SI, principal service de renseignement. Le 3 février, la procureure Viviana Fein déclare que le procureur avait envisagé de demander la détention de la présidente Kirchner.

On évoque le rôle suspect du numéro trois du Secrétariat d'intelligence de l'État (Side), Jaime Stiuso.

Le 13 février, la présidente Kirchner est formellement mise en cause par le procureur Gerardo Pollicita, validant l'accusation pour entrave à la justice. Sept autres personnes dont le ministre des Affaires étrangères, Héctor Timerman, sont également mises en cause.

Le 18 février, à l'initiative de six procureurs, quatre cent mille personnes manifestent dans une « marche du silence » sans mot d'ordre politique, en hommage au procureur Alberto Nisman.

Le 26 février, le juge Daniel Rafecas rejette les accusations contre la présidente Kirchner pour entrave à la justice, accusations formulées par le procureur Nisman.

Le 1<sup>er</sup> mars, la présidente Kirchner prononce son discours sur l'état de la nation. Évoquant l'affaire Nisman, elle critique le procureur et le pouvoir judiciaire. Quelques heures après, plusieurs médias diffusent de nouvelles écoutes téléphoniques mettant en cause la Présidente et des hauts fonctionnaires.

Le 26 mars, la justice confirme qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la présidente Kirchner, contrairement à ce que préconisait le procureur Nisman.

#### CHINE

7 janvier 2015. **Hong Kong.** Les autorités de Hong Kong lancent une seconde vague de consultations sur l'élection du futur chef de gouvernement. Mais il y a peu de chances qu'il y ait réellement des évolutions démocratiques. Si le principe du suffrage universel est accepté, un processus contraignant permettra seulement à deux ou trois candidats bien encadrés d'être présents.

#### CÔTE D'IVOIRE

10 mars 2015. **Gbagbo.** Le procès de quatre-vingt-trois proches de Laurent Gbagbo, dont son épouse, Simone, 65 ans, reprend à Abidjan le 6 janvier. Le 3 mars, le parquet requiert dix ans de prison contre Simone Gbagbo. Le 10 mars, elle est condamnée à vingt ans de prison, à l'unanimité, après neuf heures de délibération, pour « complot contre l'autorité de l'État, participation à un mouvement insurrectionnel et troubles à l'ordre public ». Michel Gbagbo, fils du couple présidentiel, est condamné à cinq ans de prison, Pascal Affi N'Guessan, leader du Front populaire ivoirien, à dix-huit mois de prison avec sursis.

#### CROATIE

28 décembre 2014 et 11 janvier 2015. **Élection présidentielle.** Quatre candidats s'affrontent : Ivo Josipović, Kolinda Grabar-Kitarović, Milan Kujundžić et Ivan Sinčić.

Au premier tour, le président sortant,

Ivo Josipović, 57 ans, indépendant, soutenu par le Parti social-démocrate de Croatie (SDP), est en tête avec 38,5 %, devançant de très peu la candidate de l'Union démocratique croate (HDZ), conservatrice, ancienne ministre des Affaires étrangères, Kolinda Grabar-Kitarović, 46 ans, diplomate issue d'un milieu modeste. Ivan Sinčić, 24 ans, étudiant luttant contre les expulsions de locataires dans le mouvement Živi Zid (« Mur vivant »), candidat de la société civile, surprise de l'élection, recueille 16,4 % et Milan Kujundžić, Alliance pour la Croatie – Aube croate-Parti du Peuple (HZ) –, extrême droite, 6,3 %. Le président sortant paie l'impopularité du gouvernement de Zoran Milanović. La participation a été de 47,1 %.

Au second tour, le 11 janvier 2015, Kolinda Grabar-Kitarović l'emporte avec 50,7 % des voix contre 49,3 % à Ivo Josipović. La participation a été de 59,1 %, augmentant de près de 12 points par rapport au premier tour.

La nouvelle présidente prête serment le 15 février et entre en fonction le 18. Elle redore l'image de la droite, dont le dernier chef de gouvernement a été condamné à dix ans de prison...

#### DANEMARK

7 janvier et 14 février 2015. **France. Terrorisme.** Suite à l'attentat contre *Charlie Hebdo* en France, les craintes à propos des dessins représentant Mahomet ressurgissent au Danemark. Le *Jyllands-Posten* est le seul quotidien du pays à ne pas publier de dessin de Charlie Hebdo, voulant tenir compte de la sécurité de ses collaborateurs. Ce quotidien conservateur, depuis le 30 septembre 2005 et la publication de douze caricatures sur

*Élection présidentielle en Croatie*

PREMIER TOUR		
Inscrits	3 794 293	
Votants	1 787 928	(47,12 %)
Nuls	28 716	
Suffrages exprimés	1 759 212	
<i>Candidats</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>
Kolinda Grabar-Kitarović		
Union démocratique croate (HDZ)	665 379	37,22
Ivo Josipović, sans étiquette, soutenu par le Parti social-démocrate de Croatie (SDP)	687 678	38,46
Ivan Sinčić, Živi Zid	293 570	16,42
Milan Kujundžić, Alliance pour la Croatie	112 585	6,30
SECOND TOUR		
Inscrits	3 824 754	
Votants	2 258 801	(59,06 %)
Nuls	61 506	
Suffrages exprimés	2 197 295	
<i>Candidats</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>
Kolinda Grabar-Kitarović	1 114 865	50,74
Ivo Josipović	1 082 430	49,26

167

l'islam, a été l'objet de tentatives d'attentats, notamment le 1<sup>er</sup> janvier 2010 lorsqu'un Somalien armé d'un couteau et d'une hache est entré chez le caricaturiste Kurt Westergaard, auteur du dessin représentant le prophète coiffé d'un turban en forme de bombe, qui échappa de justesse à l'agression.

Le 14 février, un homme attaque à Copenhague un centre culturel où se déroulait un débat sur la liberté d'expression, puis le lendemain la grande synagogue, faisant deux morts et cinq blessés. L'auteur, Omar el-Hussein, âgé de 22 ans, d'origine palestinienne, sorti de prison deux semaines plus tôt, est tué le 15 février vers 5 heures au cours d'une fusillade dans le quartier populaire

de Norrebro. Il aurait été influencé par l'attaque contre *Charlie Hebdo*. Le dessinateur suédois Lars Vilks qui était visé figure sur une liste de dix personnalités ciblées par Al-Qaïda.

La communauté juive danoise rejette l'appel à l'émigration lancé par Benjamin Netanyahu.

## ÉGYPTTE

13 janvier 2015. **Ancien président.** La condamnation d'Hosni Moubarak à trois ans de prison est annulée le 13 janvier par la Cour de cassation dans son dernier procès. Cependant, il reste détenu dans un hôpital militaire, devant être rejugé pour corruption.

Deux fils de Moubarak, Alaa et Gamal, ont été libérés.

#### ESPAGNE

22 mars 2015. **Élections régionales en Andalousie.** Les élections régionales anticipées visent à clarifier la situation au sein de la coalition entre le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) mené par Susana Díaz et Gauche unie. Mais c'était aussi un test pour Podemos et Ciudadanos, qui espéraient l'emporter. Ils ne sont que troisième et quatrième derrière le PSOE, qui garde le contrôle de la plus grande communauté autonome espagnole, et le Parti populaire.

168

Le PSOE est en tête avec 35,9 % et 47 élus, tout en perdant 5 points mais en conservant le même nombre d'élus, devant le Parti populaire avec 27,1 % et 33 élus, Podemos avec 15 % et 15 élus, Ciudadanos avec 9,4 % et 9 élus, et Gauche unie-Les Verts-Appel pour l'Andalousie avec 7 % et 5 élus.

La participation a été de 63,9 %.

#### ESTONIE

1<sup>er</sup> mars 2015. **Élections législatives.** Dans un contexte tendu du fait de la menace russe, le Parti de la réforme (ER) du Premier ministre, Taavi Rõivas, au pouvoir depuis le 26 mars 2014 mais dont le parti gouverne depuis neuf ans, bien qu'en recul, est en tête et obtient 27,7 % des voix et 30 des 101 sièges, devançant le Parti du centre (K), principal parti d'opposition, parti des russophones, avec 24,8 % et 27 élus, le Parti social-démocrate (SDE) avec 15,2 % et 15 élus, l'Union Pro Patria et Res Publica (IRL) avec 13,7 % et 14 élus, le Parti libre, nouveau venu, droite, avec 8,7 % et 8 élus, et le Parti populaire conservateur (EKRE), également

nouveau, avec 8,1 % et 7 élus. La participation a été de 64,2 % (-0,2).

Le Parti de la réforme et les sociaux-démocrates, alliés, n'ont pas la majorité absolue des sièges et devront chercher un troisième parti pour gouverner.

#### ÉTATS-UNIS

Janvier-mars 2015. **Cohabitation. Veto présidentiel.** La majorité républicaine veut donner son accord au projet d'oléoduc Keystone XL contesté par les écologistes. Le Congrès autorise la construction de l'oléoduc le 11 février. Le président Obama met son veto le 24 février. C'est le troisième veto présidentiel. Mais il manque quatre voix aux républicains pour surmonter le veto au Sénat. Un autre veto est mis le 31 mars contre une résolution conjointe à propos des élections dans les syndicats.

Le 22 janvier, les républicains doivent retirer un projet de loi restrictif sur l'avortement, suite à des protestations de leurs élus.

Le 3 février, la Chambre des représentants supprime pour la cinquante-sixième fois, en vain, l'Obamacare.

Le président Obama parvient à jouer des divisions entre républicains.

Les négociations avec l'Iran sur la question nucléaire sont source de tensions graves entre le Président et les républicains. Le 9 mars, quarante-sept républicains rendent publique une lettre ouverte adressée au Président, rappelant qu'une opposition du Sénat à cet accord ferait de celui-ci un simple décret présidentiel pouvant être remis en question en cas d'alternance.

9 mars 2015. **Obamacare. Cour suprême.** La Cour suprême annule le 9 mars un jugement qui refusait à l'université catholique Notre-Dame, dans

l'Indiana, le droit de ne pas financer, au nom de la liberté religieuse, une couverture santé incluant certaines méthodes de contraception. En 2014, une décision semblable avait été rendue en faveur de la chaîne de matériels d'arts créatifs Hobby Lobby, appartenant à des évangéliques (Cour suprême, 9 mars 2015, *University of Notre Dame v. Burwell*, 14-392).

Doyenne de la Cour suprême, dont elle est la figure la plus libérale, Ruth Bader Ginsburg a 82 ans le 15 mars. La question de son âge est évoquée par certains. Mais il est vrai qu'un juge à la Cour suprême, nommé à vie, ne démissionne jamais et meurt rarement... selon l'adage – parfois démenti.

17 mars 2015. **Peine de mort.** Cecil Clayton, 74 ans, psychotique suite à l'ablation d'une partie du lobe frontal, sujet à des crises de schizophrénie, qui avait tué un policier lors d'une de ses crises en 1996, est exécuté le 17 mars dans le Missouri. Le dernier recours avait été rejeté par la Cour suprême, une heure avant l'injection létale.

En raison de l'absence de barbituriques, l'Utah va de nouveau procéder à la fusillade pour exécuter les condamnés à mort. La dernière exécution de ce type avait eu lieu en 2010 avec Ronnie Lee Gardner et avait été abandonnée pour les condamnations postérieures à 2004. Rappelons que l'Utah avait été le premier État en 1977 à exécuter après l'arrêt *Gregg v. Georgia* en 1976. C'est la fusillade qui avait été utilisée le 17 janvier 1977 pour Gary Gilmore. Une loi adoptée début mars autorise le recours à la fusillade pour exécuter un condamné à mort si les substances servant à réaliser les injections létales ne sont pas disponibles.

## GRANDE-BRETAGNE

26 mars 2015. **Monarchie et liberté de la presse.** Le 26 mars, la Cour suprême valide la requête du *Guardian* qui, depuis 2005, demande la communication de vingt-sept lettres adressées par le prince de Galles à sept ministres sur des sujets qui lui tiennent à cœur comme les médecines douces, l'agriculture biologique et l'architecture. Acceptée par un premier tribunal, elle avait fait l'objet d'une opposition du procureur général qui considérait que la publication « porterait préjudice au prince de Galles dans sa préparation au règne ». Depuis la campagne du *Guardian*, une loi a été adoptée prohibant toute publication du courrier adressé au gouvernement par la Reine ou l'un des héritiers du trône.

169

## GRÈCE

25 janvier 2015. **Élections législatives.** La Coalition de la gauche radicale (Syriza) d'Aléxis Tsípras est largement en tête avec 36,34 % des voix et 149 députés (+ 78) – doublant sa représentation, notamment grâce au mode de scrutin accordant une prime au parti arrivé en tête –, devant la Nouvelle Démocratie (ND) d'Antónis Samarás, Premier ministre depuis le 20 juin 2012, avec 27,81 % et 76 élus (– 53). L'extrême droite d'Aube dorée (XA) est en troisième position avec 6,28 % et 17 élus (– 1). To Potami (« La rivière ») a 6,05 % et 17 élus, le Parti communiste (KKE) 5,47 % et 15 élus (+ 3), les Grecs indépendants (Anel), dissidents de Nouvelle Démocratie, 4,75 % et 13 élus (– 7) et le Mouvement socialiste panhellénique (Pasok) s'effondre à 4,68 % avec 13 élus (– 20). La participation a été en progression de 1,38 point avec 63,62 %.

L'alliance de Syriza avec les souverainistes de droite du Parti des Grecs indépendants, et non avec To Potami, semble détonante. Le 26 janvier, Aléxis Tsípras, 40 ans, devient Premier ministre. Le gouvernement, qui compte seize ministres dont une seule femme, est formé le lendemain avec Yánnis Dragasákis, 68 ans, comme vice-Premier ministre et ministre de l'Économie, Níkos Kotziás, 64 ans, universitaire, aux Affaires étrangères, Pános Kamménos, président des Grecs indépendants, 49 ans, à la Défense, Níkos Vouítsis, 63 ans, Syriza, à l'Intérieur et Yánis Varoufákis, 54 ans, économiste, professeur à l'Université du Texas à Austin, ancien conseiller de Georges Papandréou, critique absolu des plans de sauvetage, aux Finances. C'est sans doute

la figure la plus marquante de la nouvelle équipe. Le vice-Premier ministre, Yánnis Dragasákis, est chargé des négociations avec l'Union européenne.

Fin 2014, la dette grecque était de 320 milliards d'euros. Le nouveau gouvernement, qui veut négocier un allègement de dette, décide certaines mesures anti-austérité, comme mettre fin à plusieurs privatisations en cours dont celle du port du Pirée et de l'opérateur d'électricité DEI. C'est une remise en cause des accords passés avec la Troïka et les marchés réagissent négativement.

Le 8 février, dans son discours de politique générale au Parlement, Aléxis Tsípras confirme une partie de ses promesses électorales. Il obtient la confiance du Parlement le 11 février par 162 voix contre 137.

### Élections législatives en Grèce

Inscrits	9 949 684			
Votants	6 330 356	(63,62 %)		
Nuls	1 146 54			
Blancs	34 830			
Suffrages exprimés	6 180 872			
<i>Partis</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>	
Coalition de la gauche radicale (Syriza)	2 245 978	36,34 (+ 9,45)	149 (+ 78)	
Nouvelle Démocratie (ND)	1 718 694	27,81 (− 1,85)	76 (− 53)	
Aube dorée (XA)	388 387	6,28 (− 0,64)	17 (− 1)	
To Potami	373 924	6,05	17 (+ 17)	
Parti communiste de Grèce (ΚΚΕ)	338 188	5,47 (+ 0,97)	15 (+ 3)	
Grecs indépendants (Anel)	293 683	4,75 (− 2,76)	13 (− 7)	
Mouvement socialiste panhellénique (Pasok)	289 469	4,68 (− 7,60)	13 (− 20)	
Mouvement des socialistes démocrates (Kidiso)	152 557	2,47		
Union des centristes (ΕΚ)	110 923	1,79 (+ 1,50)		
Teleia	109 500	1,77		



Alerte populaire orthodoxe (Laos)	63 669	1,03	(- 0,55)	
Front de la gauche anticapitaliste (Antarsya)	39 497	0,64	(+ 0,32)	
Gauche démocrate (Dimar) et Verts (Prasinoi)	29 820	0,48	(- 5,76)	0 (- 17)
Parti communiste marxiste-léniniste	7 999	0,13	(+ 0,01)	
Union nationale de la réforme démocratique (EDEM)	7 615	0,12		
Libération démocratique du peuple grec (El.La.DA)	4 740	0,08		
Parti révolutionnaire des travailleurs (EEK)	2 363	0,04		
Organisation communiste internationaliste de Grèce (OKDE)	1 854	0,03		
Candidats individuels				171
(Anex./Memonomenoi Ypopsifioi)	1 301	0,02		
Mouvement national de résistance (KEAN)	618	0,01	(+ 0,01)	
Front solidaire orthodoxe radical (ROMA)	16			
Mouvement blanc grec pour une idéologie actuelle (ELKSI)	76			
Non à la gauche, Non à la droite, Non au Pasok, Non à ND, Non à la guerre... (PAEKE)	1			

18 février 2015. **Président de la République.** Le Parlement élit Prokópis Pavlópoulos, 64 ans, Nouvelle Démocratie, conservateur, ancien ministre de l'Intérieur, juriste, soutenu par Syriza, les Grecs indépendants et la Nouvelle démocratie, à la présidence de la République par 233 voix (33 de plus que la majorité des deux tiers nécessaire) contre 30 à Níkos Alivizatos, juriste constitutionnaliste, proposé par To Potami et le Pasok, et 32 abstentions. La règle qui veut que la présidence soit assurée par le parti de l'opposition arrivé deuxième aux législatives a été respectée. Il prend ses fonctions le 13 mars.

#### IRAN

10 mars 2015. **Assemblée des experts.** C'est un ultraconservateur, l'ayatollah Mohammad Yazdi, 83 ans, qui est élu à la tête de l'Assemblée des experts, instance chargée de nommer le Guide suprême, le 10 mars, par 47 voix contre 24 à l'ex-président modéré de 1989 à 1997, Akbar Hachémi Rafsandjani, 80 ans. C'est un signe inquiétant.

#### ISRAËL

17 mars 2014. **Élections législatives.** Le seuil électoral a été haussé de 2 à 3,25 % en vue de réduire le multipartisme.

À l'issue de la primaire du Likoud,

Benjamin Netanyahu est plébiscité pour mener son parti aux élections par 80 % des quatre-vingt-dix-sept mille membres.

La gauche et le centre s'unissent au sein de l'Union centriste avec les travaillistes et la centriste Tzipi Livni. Ils font une bonne percée dans les sondages.

Quatre partis arabes, Ta'al-Raam, Balad, le Mouvement islamique et Hadash (ce dernier étant une formation mixte judéo-arabe), menacés par le relèvement du seuil électoral, s'unissent au sein d'une « liste unifiée ». Ces partis sont ainsi assurés d'une représentation parlementaire alors qu'ils auraient disparu compte tenu du nouveau seuil.

172

La campagne est marquée par une décision choquante de Benjamin Netanyahu. Il limoge trois membres du jury du prix Israël, car l'un a soutenu les soldats refusant de combattre dans les territoires occupés et les deux autres sont hostiles à la poursuite de la colonisation en Cisjordanie. Suite à cette décision, la plupart des membres du jury ont démissionné et les principaux candidats se sont retirés. Le camouflet est patent pour le Premier ministre, d'autant plus que le procureur général d'Israël lui ordonne par écrit de réintégrer les trois jurés limogés.

Un rapport du contrôleur général des comptes très gênant pour Benjamin Netanyahu et son épouse est publié le 17 février, montrant des dépenses excessives dans la gestion de ses résidences publiques et privées avec notamment un trafic de consignes de bouteilles vides... L'attitude de Sara Netanyahu est un handicap pour son mari.

Déjouant les sondages, le Likoud est en tête avec 23,4 % des voix et 30 des 120 sièges, devant l'Union sioniste menée par le travailliste Yitzhak Herzog avec 18,7 % et 24 élus, la liste commune

des partis arabes israéliens avec 10,5 % et 14 élus, Yesh Atid, centriste, avec 8,8 % et 11 élus, contre 19 précédemment, Koulanou (« Nous tous »), centriste, avec 7,5 % et 10 élus, Bayit Yehudi (« Foyer juif »), nationaliste religieux, avec 6,7 % et 8 élus, perdant quatre sièges, Shass, ultra-orthodoxe, avec 5,7 % et 7 élus, Israel Beitenou d'Avigdor Lieberman avec 5,1 % et 6 élus, perdant la moitié de ses élus, Judaïsme unifié de la Torah, ultra-orthodoxe, avec 5 % et 6 élus, Meretz, gauche laïque, avec 3,9 % et 4 élus et Yachad avec 3 %, qui du fait du relèvement du seuil n'a aucun élu.

#### ITALIE

14 et 29-31 janvier 2015. **Président de la République.** Le président Giorgio Napolitano, 89 ans, en fonction depuis le 15 mai 2006, réélu le 20 avril 2013, démissionne et le président du Sénat, Pietro Grasso, 70 ans, Parti démocrate, assure l'intérim. Giorgio Napolitano avait toujours affirmé qu'il n'irait pas au bout de son mandat.

Le président de la République est élu par un collège électoral comprenant les 630 députés, 315 sénateurs, 6 sénateurs à vie et 58 représentants des vingt régions italiennes, soit 1009 grands électeurs. La majorité des deux tiers des suffrages exprimés est exigée aux trois premiers tours, puis la majorité absolue après le quatrième. Le scrutin a lieu le 29 janvier.

Au premier tour, Ferdinando Imposimato, 79 ans, président honoraire adjoint de la Cour de cassation, Parti démocrate de la gauche, obtient 120 voix, Vittorio Feltri, 71 ans, journaliste, réformateurs libéraux, 49, Luciana Castellina, 85 ans, communistes unitaires, 37, Emma Bonino, 67 ans, ancienne ministre, ancienne commissaire européenne, radicaux italiens, 25, Stefano Rodotà,

81 ans, professeur de droit, Parti démocrate de la gauche, 23, Gabriele Albertini, 64 ans, ancien maire de Milan, Forza Italia, 14, Claudio Sabelli Fioretti 11, dix-huit autres candidats recueillant 81 voix ensemble et 48 voix sont dispersées. Il y a 538 bulletins blancs et 33 nuls. La majorité exigée de 673 voix n'étant pas atteinte, un deuxième tour a lieu le 30 janvier. Imposimato obtient 123 voix, Feltri 51, Castellina 34, Bonino 23, Rodotà 22 et Sabelli Fioretti 14, 68 voix allant à dix-huit autres personnes et 61 voix sont dispersées. Il y a 531 bulletins blancs et 26 nuls. Le même jour a lieu un troisième tour avec 126 voix à Imposimato, 56 à Feltri, 33 à Castellina, 23 à Bonino, 22 à Rodotà, 21 à Lucio Barani et 11 à Giuseppe Pagano, 67 voix allant à vingt et une autres personnes et 70 voix étant dispersées. Il y a 513 bulletins blancs et 27 nuls.

Matteo Renzi, le président du Conseil, souhaite la victoire de Sergio Mattarella, nouveau candidat, 73 ans, ancien ministre démocrate-chrétien, membre de la Cour constitutionnelle. C'est en effet celui-ci qui est élu le 31 janvier dès le quatrième tour avec 665 voix, soit près des deux tiers des suffrages, contre 127 à Imposimato, 46 à Feltri et 17 à Rodotà. Emma Bonino, Antonio Martino, Giorgio Napolitano et Romano Prodi recueillent chacun 2 voix, 14 voix étant dispersées. Il y a eu 105 bulletins blancs et 13 nuls. Mattarella a réuni la grande majorité des parlementaires sur son nom. Il obtient 150 voix de plus que la majorité absolue nécessaire à partir du quatrième tour. Silvio Berlusconi, qui avait appelé ses fidèles à voter blanc, enregistre un échec cuisant.

Palermitain, frère de Piersanti Mattarella, gouverneur de la Sicile, assassiné par Cosa Nostra, ce qui décida de son engagement en politique, catholique

pratiquant de centre gauche, Sergio Mattarella a été l'un des fondateurs du Parti populaire, issu de la Démocratie chrétienne. Député en 1983, il est ministre en 1987, mais démissionnera, en désaccord avec Giulio Andreotti sur une loi sur l'audiovisuel trop favorable à Berlusconi. Il sera aussi ministre de la Défense dans le gouvernement de Massimo D'Alema, étant à l'origine de la suppression du service militaire en 2001. On lui doit également une loi électorale, Mattarellum, visant à garantir la stabilité politique et remplacée par une loi inefficace en 2005. Celle-ci devrait se voir substituer une nouvelle loi, l'Italicum.

Sergio Mattarella entre en fonction le 3 février. Son premier geste est une visite aux Fosses ardéatines, lieu du massacre de trois cent trente-cinq civils italiens par les nazis en 1944.

27 janvier 2015. **Loi électorale.** La nouvelle loi électorale dite Italicum est approuvée par le Sénat le 27 janvier par 184 voix contre 66 et 2 abstentions.

Le projet prévoit une prime de majorité au parti arrivé en tête dans chaque circonscription, s'il réunit 40 % des voix. Si aucun parti n'atteint ce seuil, un second tour oppose les deux listes arrivées en tête. Le seuil de représentation est fixé à 3 %. Le vote par correspondance, suite aux protestations des étudiants Erasmus, sera possible dans certains cas.

14 février 2015. **Révision constitutionnelle.** Après une rude bataille, Matteo Renzi réussit à faire adopter le 14 février, en deuxième lecture, quarante articles modifiant la Constitution. Le 10 mars, le projet de loi constitutionnelle devant conduire à une plus grande stabilité gouvernementale, mettre fin au « bicamérisme parfait », réduire le nombre des parlementaires, supprimer

le Conseil national pour l'économie et du travail, réviser le titre sur les provinces, régions et communes, est adopté par 357 voix contre 125 et 7 abstentions à la Chambre des députés.

## NIGERIA

28-29 mars 2015. **Élection présidentielle.** Goodluck Jonathan, 56 ans, Parti démocratique populaire, président depuis le 6 mai 2010 suite au décès d'Umaru Yar'Adua et élu en 2011 se représente aux cinquièmes élections présidentielle et législatives depuis 1999 et la fin des dictatures militaires.

174

Pour l'emporter, un candidat doit obtenir, outre la majorité des suffrages exprimés, 25 % des voix dans les deux tiers des trente-six États et la capitale fédérale Abuja.

Le président Jonathan échappe à un attentat le 2 février lors d'un meeting dans le Nord-Est du pays, zone contrôlée par le groupe islamiste Boko Haram. Les exactions de la secte marquent bien évidemment ce scrutin.

Le 7 février, la Commission électorale décide de reporter l'élection présidentielle au 28 mars et les élections gubernatoriales au 11 avril.

Lors du scrutin tenu le 28 et prolongé le 29 mars en raison de dysfonctionnements techniques, Muhammadu Buhari, All Progressives Congress, musulman du Nord, l'emporte avec 54 % des suffrages contre 45 % au président sortant, chrétien du Sud. Pour la première fois, l'opposition était unie face au Parti démocratique populaire qui jusqu'alors avait toujours remporté les élections.

Goodluck Jonathan accepte sa défaite, demandant à ses partisans d'accepter le résultat des urnes, alors que l'on pouvait craindre un bain de sang, comme lors des précédentes élections. Il s'agit là de

la première alternance démocratique au Nigeria.

Outre le président de la République fédérale ont été élus 109 sénateurs et 360 députés. Aux élections législatives, All Progressives Congress du nouveau président emporte 196 sièges contre 133 au Parti démocratique populaire, 5 à la Grande Alliance progressiste et 1 au Parti travailliste. All Progressives Congress l'emporte aussi aux élections sénatoriales avec 60 élus contre 48 au Parti démocratique populaire.

Ce scrutin malgré tout a connu son lot de violences.

## PAKISTAN

6 janvier 2015. **Talibans.** Le Parlement approuve le 6 janvier un amendement constitutionnel validant la mise en place de tribunaux militaires exceptionnels. Cet amendement s'inscrit dans l'action du gouvernement qui veut un « plan d'action nationale » contre le terrorisme. Il prévoit des tribunaux militaires antiterroristes pour désengorger les tribunaux civils et accélérer les procès. Il annonce aussi une réforme des *madrasas*, écoles coraniques.

17-19 mars 2015. **Peine de mort.** Le 17 mars, dix condamnés à mort sont pendus. De 2008 à décembre 2014, un moratoire avait été en vigueur. Dix-huit exécutions capitales ont eu lieu depuis la levée du moratoire en décembre, après la tuerie contre une école de Peshawar le 16 décembre. Les autorités prévoient l'exécution de pas moins de cinq cents personnes.

Le 19 mars, Shafqat Hussain, 30 ans, échappe *in extremis* à la pendaison grâce à un sursis présidentiel. Il avait été condamné à mort en 2004 pour le meurtre d'un garçon de 7 ans, après des

aveux extorqués sous la torture alors qu'il n'avait que 14 ans lors des faits. Beaucoup d'organisations non gouvernementales dont Amnesty International s'étaient mobilisées en sa faveur.

#### SUISSE

8 mars 2015. **Votations.** La taxe sur l'énergie proposée par le Parti vert libéral recueille 92 % de non. C'est le plus mauvais résultat pour une initiative populaire depuis plus de cinquante ans. Tous les cantons ont voté non.

Une autre proposition visant à exonérer de l'impôt les allocations familiales, émanant du Parti démocrate-chrétien (c'était sa première proposition depuis plus de quatre-vingts ans) est rejetée par 75,4 % des voix et tous les cantons.

#### SYRIE

26 janvier-15 mars 2015. **Guerre civile.** Le 26 janvier, le médiateur des Nations unies, Staffan de Mistura, de retour d'une visite à Damas, déclare que « le président Assad fait partie de la solution », provoquant la colère de l'opposition syrienne.

Les 24 et 25 février, quatre parlementaires français (un député PS, un député UMP, un sénateur UMP et un sénateur UDI) sont en Syrie à titre privé et rencontrent Bachar al-Assad, suscitant la critique du gouvernement français. Le président Hollande réaffirme son opposition au président Assad et reçoit le 5 mars Khaled Khodja, chef de la Coalition nationale syrienne, opposition modérée.

Le 15 mars, le secrétaire d'État américain, John Kerry, reconnaît qu'il faudra négocier avec Bachar al-Assad. Cependant, le Département d'État dément le lendemain vouloir négocier avec le président syrien.

#### TUNISIE

5 janvier et 1<sup>er</sup> février 2015. **Premier ministre. Démocratie.** Habib Essid, 65 ans, indépendant, ministre de l'Intérieur après la chute de Ben Ali du 28 mars au 24 décembre 2011, est proposé comme Premier ministre.

Le 23 janvier, il nomme un gouvernement incluant Taïeb Baccouche, 71 ans, Nidaâ Tounes, aux Affaires étrangères, Farhat Horchani, 62 ans, indépendant, à la Défense, Mohamed Najem Ghar-salli, magistrat, 52 ans, indépendant, à l'Intérieur et Lassaâd Zarrouk, 51 ans, technicien, aux Finances. La féministe Khadija Chérif est ministre de la Femme. Aucun membre d'Ennahdha ne figure dans le gouvernement. Le seul allié est l'Union patriotique libre, formation populiste de Slim Riahi. Ce parti et Nidaâ Tounes ne réunissent que 105 députés, il en faut quatre de plus pour atteindre la majorité absolue.

Le 1<sup>er</sup> février, le gouvernement est remanié avec Slim Chaker, Nidaâ Tounes, aux Finances tandis que Khadija Chérif est éliminée, son portefeuille allant à Samira Merai, 52 ans, Afek Tounes. Désormais, Ennahdha est présent avec le ministère de l'Emploi, confié à Zied Ladhari, un modéré, et trois secrétariats d'État. Avec Nidaâ Tounes, parti du président Essebsi, le gouvernement est également formé de membres de l'Union patriotique libre, parti d'un riche homme d'affaires, et d'Afek Tounes, libéral.

Le 5 février, le gouvernement est approuvé par 166 des 217 députés et prend ses fonctions le 6 février.

#### TURQUIE

10 février 2015. **Justice.** Haşim Kılıç, 65 ans, président de la Cour consti-

tutionnelle depuis le 22 octobre 2007, annonce le 10 février qu'il quitte ses fonctions un mois avant le terme de son mandat, de façon symbolique, afin de protester contre une justice de plus en plus aux ordres du pouvoir politique. Il était en conflit avec le président Erdoğan depuis un an. Son départ intervient en même temps que celui du président de la Cour de cassation, atteint par la limite d'âge. Or Recep Tayyip Erdoğan a réussi à faire nommer son candidat, Zühtü Arslan, à la tête de la Cour constitutionnelle, et le nouveau président de la Cour de cassation, İsmail Rüştü Cirit, est favorable au Président.

#### UKRAINE

21 janvier-mars 2015. **Guerre civile.** Le 21 janvier, les ministres des Affaires étrangères russe et ukrainien se réunissent à Berlin. Un accord est conclu pour le respect du cessez-le-feu. Des discussions en vue d'un cessez-le-feu qui se tiennent à Minsk le 31 janvier échouent.

Le 5 février, lors de sa conférence de presse, le président Hollande évoque le risque d'une « guerre totale » et prend l'initiative d'aller à Kiev dans la soirée avec la chancelière Merkel et à Moscou le lendemain. Suite à ces rencontres et après une conférence téléphonique le 8 février, un sommet se tient à Minsk.

Alors que les violences redoublent dans l'Est, ce sommet, qui débute le 11 février, réunit le président Poutine, la chancelière Merkel, le président Hollande et le président Porochenko. Après seize heures de négociations, un accord intervient le 12 février pour un cessez-le-feu le 14 février à minuit. L'accord prévoit également une zone démilitarisée et la décentralisation de l'Ukraine.

La paix semble cependant bien

précaire. Des combats ont lieu autour de Debaltsevo qui est abandonnée le 18 février au profit des séparatistes. La veille, le Conseil de sécurité des Nations unies avait demandé, en vain, l'arrêt des combats. Le 19 février, le président Hollande et la chancelière Merkel s'entretiennent avec les présidents ukrainien et russe sur les ruptures du cessez-le-feu. Le 24 février, les ministres des Affaires étrangères allemand, français, russe et ukrainien se retrouvent à Paris pour mettre en œuvre le cessez-le-feu.

Le journal indépendant *Novaïa Gazeta* publie le 25 février un document de février 2014 transmis à Vladimir Poutine et exposant le plan contre l'Ukraine. Dans un entretien pour *Rossiya 1*, Poutine admet avoir préparé l'intervention russe pour aider le président Ianoukovitch et il révèle sa stratégie préparée pour annexer la Crimée.

Le 18 mars, le Parlement ukrainien adopte deux projets de loi accordant davantage d'autonomie aux régions de l'Est. Celles-ci auront un « statut spécial » leur permettant de former leur propre milice et de donner un statut plus favorable à la langue russe. Ce statut exige l'organisation d'élections locales, ce que dénoncent les séparatistes.

#### UNION EUROPÉENNE

Janvier-février 2015. **Zone euro.** La Lituanie devient le dix-neuvième État membre de la zone euro sur les vingt-huit que compte l'Union européenne. Seuls sont à l'écart la Bulgarie, la Croatie, le Danemark, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni et la Suède. Le 3 février, la Lituanie devient le dix-neuvième membre du Mécanisme européen de stabilité.

26 janvier 2015. **Comité des régions.** Le Conseil, sur proposition des États, nomme les 353 membres du Comité des régions chargé de représenter les collectivités territoriales de l'Union européenne. Les membres doivent être titulaires d'un mandat électoral.

#### YÉMEN

19 janvier 2015. **Guerre civile.** Le pays est en proie depuis 2011 à un mouvement de contestation de grande ampleur. S'inspirant des précédents tunisien et égyptien, les manifestants réclament la démocratie, la fin de la corruption et de la mainmise du Congrès général du peuple – le parti au pouvoir –, de meilleures conditions de vie et le départ du président Ali Abdallah Saleh, en fonction depuis vingt-deux ans. Les protestations ont par la suite dégénéré en révolte après l'insurrection de combattants tribaux.

Le nouveau président élu en 2012, Abd Rabo Mansour Hadi, ne parvient pas à mettre en place les recommandations du dialogue national établi après la révolution populaire de 2011 et la chute d'Ali Abdallah Saleh. Le 21 septembre 2014, le mouvement chiite houthiste Ansarullah, venu de l'extrême nord du pays, est entré à Sanaa; il s'oppose au projet de constitution qui prévoit un Yémen fédéral à six régions, ce qui priverait les houthistes d'un accès à la mer.

Le 19 janvier, un cessez-le-feu est acté entre miliciens chiites et gardes du palais présidentiel. Le 20 janvier, des miliciens chiites prennent d'assaut le complexe présidentiel pour renverser le président Hadi. Le 22 janvier, ce dernier conclut un accord avec les miliciens houthistes. Il propose la démission du gouvernement. Puis il démissionne à son tour. Le Parlement rejette sa démission.

Le 6 février, les rebelles contrôlant la capitale émettent une déclaration constitutionnelle annonçant qu'un comité révolutionnaire sous la direction de Mohammed Ali al-Houthi agira comme gouvernement intérimaire et ils créent un conseil présidentiel de cinq membres. Le 6 février est annoncée la dissolution du Parlement.

Le 21 février, le président déposé Hadi s'échappe à Aden, où il affirme reprendre ses fonctions de président, retirant ainsi sa démission de janvier.

Le 19 mars, le président Hadi est évacué d'Aden après le survol à deux reprises par un avion de combat du palais où il est réfugié. Le 25 mars, il passe en Arabie saoudite.

Le 26 mars, une intervention militaire de pays musulmans sunnites menée par l'Arabie saoudite et soutenue par les États-Unis est menée contre les houthistes. Le Yémen est en fait un champ d'affrontement entre Arabie saoudite et Iran, celui-ci soutenant les houthistes.